

ATTESTATION DE VERIFICATION D'UN SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE



Suivant l'annexe 8 de l'arrêté du 23 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 2 juillet 1982.

N° 2873

Echéance de validité de l'attestation (1): **17/03/2026**

Je soussigné,

Station agréée n° d'agrément: 20.19.271.003.1 du 11/06/2021

Vérificateur:

TRUCKSERVICES38

171 z.a. des 3 fontaines

38140 RIVES

atteste que le système de limitation de vitesse ou le limiteur du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification, et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation de vitesse ou du limiteur: **90 km/h**

Catégorie véhicule: N3G

Marque véhicule: RVI

Type véhicule: HD010UPZ

N° de Chassis: VF630S168MD004834

N° d'Immatriculation: FY-140-EW

Exploitant:

Fait le: 18/03/2025 Lieu: 

Le contrôleur: CHOLLAT-NAMY Vincent

Signature :

